

DÉLIBÉRATION n° 2026/078

L'an deux mille vingt-six et le 17 avril 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de restauration de l'école « Las Moulins », sous la présidence de Monsieur Laurent LAGES, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Joël MANO, Stéphanie NOGUES, Christophe CAILLEAUX, Mathilde LACRAMPE, Pierre DE MACEDO, Christine MAS, Frédéric SIBOUT, Philippe LACOSTE, Fabienne ALMERAS, Sébastien VERTUEL, Stéphanie DUVIEILH, Patrick DA SILVA, Gaëlle FLUCK, Christophe LOTTIN, Carole DUCUING, Sylvette PERE, José LOUREIRO DA SILVA, Gilles COLOMB, Bernard PLANO, Aurélia RABEJAC, Stéphanie LAGLEIZE et Jacqueline ALFONZO.

Procurations : Malika MARKIEWICZ à Gaëlle FLUCK, Mathis DOURTHE à Joël MANO, Marie SANSON à Laurent LAGES, Robert MONZANI à Stéphanie LAGLEIZE et Jean-Marie DA BENTA à Aurélia RABEJAC.

Secrétaire de séance : Joël MANO

OBJET : Affaires Générales - Conception de location minibus (local jeunes) avec l'entreprise DOSSAT

M. le maire indique qu'une convention de partenariat avec les transports DOSSAT, permet au local jeunes de bénéficier d'un tarif attractif de location de minibus (55€/jour) pour les déplacements lors de leurs activités.

Ce tarif est lié au nombre de jours de locations engagés sur chaque période de vacances scolaires et certains mercredis. Pour l'année 2026, le prévisionnel est le suivant :

- Un minibus du lundi 23 février au dimanche 8 mars 2026
- Un minibus du lundi 20 avril au jeudi 30 avril 2026
- Un minibus du lundi 29 juin au vendredi 7 août 2026
- Un minibus du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

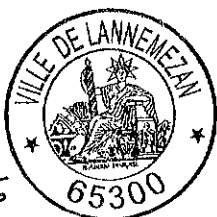
AUTORISE

- Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre les transports DOSSAT et le local jeunes.

➤ Le secrétaire,



Affiché le 23/04/26



Pour copie conforme,

Le Maire,
Laurent LAGES

